

Formation professionnelle officier électrotechnicien (ETO) DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE MARITIME

Sélection sur titre à la formation ETO pour les titulaires d'un diplôme bac+2 minimum de spécialité automatisme, électrotechnique, électronique, informatique ou réseaux

Procédure de candidature

<u>Ouverture des candidatures</u> :	02 juin 2026
<u>Clôture des candidatures</u> :	18 septembre 2026 (23h59 – heure de Paris)
Date de réponse d'admission_en formation au plus tard le 25 septembre 2026	
<u>Début de la formation</u> :	05 octobre 2026
<u>Fin de la formation</u> :	26 juin 2027
<u>Lieu de la formation</u> :	Saint Malo
<u>Frais de formation</u> :	6000 € France et UE + ajouter des frais pour les formations spécifiques

CONDITIONS REQUISES POUR CANDIDATER :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 5 (anciennement III) au moins de spécialité automatisme, électrotechnique, électronique, informatique ou réseaux ;
- Être titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité conformément aux dispositions du [décret n° 2015-1575 du 3 décembre 2015 susvisé](#) ;
-

SELECTION :

La sélection se fait sur titres. Le jury de sélection tient compte des éléments d'appréciation contenus dans le dossier présenté par le candidat et, en tant que de besoin. Une liste complémentaire peut être établie.

1. MODALITES DE CANDIDATURE

a) INSCRIPTION

L'inscription se fait uniquement en ligne en se connectant sur le lien ci-dessous :
www.supmaritime.fr

ATTENTION : Si vous ne disposez pas encore de compte, cliquer sur « création de compte » et compléter le formulaire en ligne. Enregistrez votre saisie puis vous recevrez un mail vous permettant d'accéder à votre espace extranet ENSM et ainsi vous inscrire en ligne.

A la suite de l'inscription en ligne, le candidat recevra un courriel de confirmation de préinscription.

b) Aptitude médicale

Les candidats doivent s'assurer avant l'entrée en formation de satisfaire aux conditions d'aptitude physique à la profession de marin définies par le décret n° 2015-1575 du 03 décembre 2015.

Si le candidat est admis, il doit certifier cette aptitude par un médecin du service de santé des gens de mer et fournir le certificat d'aptitude à l'inscription.

La liste des services de santé des gens de mer est à télécharger sur le site :

<http://rdvsantemarin.application.developpement-durable.gouv.fr/agendassgm/index.jsp>

Constitution du dossier de candidature

1. Photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du passeport
2. Justificatif de niveau d'études consistant en :
 - Copie des notes et appréciations des scolarités post-bac et plus,
 - Copies des diplômes et/ou brevets marine marchande détenus
3. **Si déjà** en possession, le document attestant de l'aptitude médicale à la profession de marin, en cours de validité
4. Lettre de motivation*
5. **Et si le** candidat en est détenteur les certificats suivants :
 - Certificat de formation de base à la sécurité (CFBS)
 - Certificat de qualification avancée de lutte contre l'incendie (CQALI)
 - Certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage (CAEERS)
 - Certificat spécifique à la sureté ;
 - Attestation BRM ERM ;
 - Certificat de formation médicale de niveau 2 ;
 - Formation de base à la haute tension (base HT)
 - Formation avancée à la haute tension (HT avancée)

* Expliciter les sigles, donner les appellations complètes des formations suivies, diplômes et titres obtenus.

Les pièces du dossier sont à enregistrer au format PDF sur votre espace candidat extranet ENSM et codifiées comme suit :

- CNI_NOM DU CANDIDAT (carte nationale d'identité) ou PAS_NOM DU CANDIDAT (passeport)
- DIP_NOM DU CANDIDAT (diplôme ou niveau d'études obtenu)
 - DIP1_NOM DU CANDIDAT > diplôme n°1
 - DIP2_NOM DU CANDIDAT > diplôme n°2
 -
- MED_NOM DU CANDIDAT (attestation aptitude médicale)
- MOT_NOM DU CANDIDAT (lettre de motivation)
- CFBS_NOM DU CANDIDAT (certificat CFBS)
- CQALI_NOM DU CANDIDAT (certificat CQALI)
- CAEERS_NOM DU CANDIDAT (certificat CAEERS)
- MED2_NOM DU CANDIDAT (certificat Médical 2)
- ...
- AUTRES_NOM DU CANDIDAT (tout autre pièce à apporter au dossier)
 - AUTRES1_NOM DU CANDIDAT > information n°1
 - AUTRES2_NOM DU CANDIDAT > information n°2
 - ...

La confirmation de candidature à la sélection n'est effective qu'une fois l'ensemble des pièces justificatives reçues et validées. Un dossier incomplet ne sera pas soumis à la commission de sélection.

Information

La date limite de dépôt de dossier est fixée au **18 septembre 2026 à 23h59**

Référence Carif-oref

<https://www.intercariforef.org/formations/certification-93249.html>

RNCP

Code fiche 39933

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39933>

Référentiel

Arrêté du 9 août 2016 relatif à la délivrance du brevet d'officier électrotechnicien cursus externe
Article 9

1° Des formations menant à l'acquisition des modules mentionnés dans la colonne (1) du tableau ci-dessous :

MODULES À ACQUÉRIR	FONCTIONS CORRESPONDANT AU MODULE OU NATURE DU MODULE
(1)	(2)
Module E1-2	Electrotechnique, électronique et systèmes de commande au niveau opérationnel
Module E2-2	Contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord au niveau opérationnel
Module E3-2	Entretien et réparation au niveau opérationnel
Module NE	Module national électrotechnique au niveau opérationnel

Et

- .Du certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) ;
 - .Du certificat de qualification avancée à la lutte contre l'incendie (CQALI) ;
 - .Du certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage (CAEERS) ;
 - .Du certificat de formation spécifique à la sûreté ;
 - .De l'attestation de formation à la direction et au travail en équipe ainsi qu'à la gestion des ressources à la passerelle et à la machine ;
 - .De l'attestation de formation de base à la haute tension à bord des navires ;
 - .De l'attestation de formation avancée à la haute tension à bord des navires.
- Du certificat attestant la validation de l'enseignement médical de niveau II lorsque les candidats n'en sont pas titulaires.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033057508/>

FORMATION MODULAIRE				
Matières	C	TD	TP	S
Module E1-2 (Électrotechnique, électronique et systèmes de commande au niveau opérationnel)				
Connaissance des systèmes électriques, électroniques et de commande	136 h	-	82 h	24 h
Systèmes de commande automatiques de l'appareil de propulsion et des machines auxiliaires	8 h	-	-	8 h
Générateurs et systèmes de distribution	4 h	-	4 h	4 h
Ordinateurs et réseaux informatiques à bord des navires	20 h	-	20 h	-
Anglais maritime et technique	30 h	30 h	-	-
Systèmes internes de communication	4 h	-	-	2 h
<i>Total module E1-2</i>		<i>376 h</i>		
Module E2-2 (Contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord au niveau opérationnel)				
Prévention de la pollution	27 h	-	-	-
<i>Total module E2-2</i>		<i>27 h</i>		
Module E3-2 (Entretien et réparation au niveau opérationnel)				
Entretien et réparer le matériel électronique et électrique	19 h	-	12 h	-
Entretien et réparer les systèmes d'automatisation et de commande de l'appareil de propulsion principal et des machines auxiliaires	18 h	-	12 h	
Entretien et réparer le matériel de navigation à la passerelle et les systèmes de communication du navire	34 h	-	20 h	-
Entretien et réparer les systèmes électriques et électroniques de commande des auxiliaires de pont et du matériel de manutention de la cargaison	27 h	20 h	8 h	-
Entretien et réparer les systèmes de commande et de sécurité des équipements hôteliers	18 h	-	12 h	-
<i>Total module E3-2</i>		<i>200 h</i>		
Module NE (Module National Électrotechnique au niveau opérationnel)				
Communication et métier de l'officier	16 h	-	-	-
Développement durable	12 h	-	-	-
Stabilité	12 h	6 h	-	-
Exploitation	24 h	-	-	-
<i>Total module NE</i>		<i>70 h</i>		
<i>Épreuves finales</i>		<i>19 h 30</i>		
TOTAL FORMATION « OFFICIER ELECTROTECHNICIEN – CURSUS EXTERNE » - HORS FORMATIONS SPECIFIQUES (évaluations comprises)		692 h 30		

FORMATIONS SPECIFIQUES	
CFBS	52 h
CAEERS	30 h
CQALI	32 h
Enseignement médical de niveau II (EM II)	50 h
Certificat de formation spécifique à la sûreté	10 h
Attestation de formation à la direction et au travail en équipe ainsi qu'à la gestion des ressources à la passerelle et à la machine (ERM/BRM)	30 h
Attestation de formation avancée à la haute tension à bord des navires	16 h
Attestation de formation avancée à la haute tension à bord des navires	16 h
Total formations spécifiques	236 h
TOTAL FORMATION « OFFICIER ELECTROTECHNICIEN – CURSUS EXTERNE »	928 h 30